

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER DU
DIMANCHE 4 AOÛT 2024
semi nocturne 11 h / 20 h 20ème Année



UN SEULE ENTRÉE :ARRIVÉE FACE PARC HÔTEL DE VILLE à partir de 9h30

Article 1 : Le présent règlement a pour but au bon déroulement du vide grenier .

Article 2 : vous serez pris en charge par 2 bénévoles reconnaissant par le port d'un gilet et badge de l'association, ils vous placeront au fur et à mesure de votre arrivée. 5 zones sont prévues . Les véhicules imposants seront automatiquement placés sur le parking des écoles et pharmacie.

Article 2 : le prix du mètre linéaire est fixé à 3€ et 6€ pour les métiers de bouche , l'emplacement des stands n'est ni contestable, ni modifiable. Interdiction de débiller et déborder avec les barnum sur le passage de la voie principale réservée pour le passage des pompiers. Un sac poubelle est remis à chaque exposant afin de respecter les lieux mis à disposition par la mairie d'Isigny sur Mer. Chacun devra nettoyer et récupérer ses propres poubelles.

Article 3 : l'association « Il était une fois Isigny » décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité du vendeur pendant l'évènement. Le vendeur doit respecter les règles des vides greniers.

Article 4 : Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 11 heures et 20 heures . Les exposants ne pourront quitter les lieux qu' en cas exceptionnel de force majeur personnel ou forte intempérie et selon l'accord du responsable de l'association, afin de dresser un cordon de sécurité pour la sortie du véhicule .

Article 5 : les camions et les grands véhicules professionnels n'auront pas accès dans le centre ville afin de ne pas cacher la vue des vitrines des commerces. Les places des écoles et parking pharmacie leurs sont réservées.

Articles 6 : Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives ou qui aurait une attitude désinvolte ou comportement outrancier, **sera immédiatement interdit du présent vide grenier et ceci à titre définitif.**

Article 7 : L'Association organisatrice a pour vocation de mobiliser les bénévoles autour d'actions de solidarité de toutes sortes. **Ce sont des bénévoles qui vous accueillent sur cette journée, aussi nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard, merci.**

Pour éviter les attentes, ce règlement est à dater, signer à nous retourner par mail éventuellement par courrier ou à remettre lors de votre arrivée avec votre carte d'identité.(sans inscription obligatoire)

Document professionnel pour les commerçants artisans (inscription obligatoire).

Une preuve de votre envoi vous sera adressé par mail dès réception de votre envoi, à présenter obligatoirement à votre arrivée sur le site.

Pour l'association « il était une fois Isigny »
la Présidente C. LASALLE

Nom de l'exposant :

Tél :

fait à isigny le

Signature :

adresse courrier : Karine Colibeaux
secrétaire

33 rue des Hogues

14230 ISIGNY SUR MER

EMAIL : iletaitunefoisigny@gmail.com